



## Déclaration liminaire CSA des SPIP du 14 octobre 2025

Monsieur le Président,

500 personnels travaillant en SPIP étaient mobilisés jeudi dernier pour défendre leurs moyens, leurs missions et leurs identités professionnelles. Depuis mai dernier, l'ensemble des personnels disent STOP aux politiques pénales exclusivement centrées sur le tout carcéral déployées par notre garde des sceaux. En tant que directeur de notre administration centrale quand allez-vous enfin entendre la voix des personnels de notre filière?

Quand allez-vous enfin arrêter de dérouler les politiques pénales d'un ministre qui s'accroche à sa position dans des gouvernements successifs aux abois malgré son illégitimité aux yeux de toute une partie de la population mais surtout des personnels du ministère dont il est supposé être le garant ?

Tant que vous ne les écouterez pas et tant qu'il le faudra, les personnels travaillant en SPIP continueront le combat pour une justice humaine répondant aux valeurs de leur engagement pour les personnes accompagnées, le service public, la survie de leurs services et de leurs moyens. La CGT IP ne lâchera pas ! Elle continuera de porter les revendications de l'intersyndicale partout où il le faudra ! Et vu que nos saisines de la DAP restent systématiquement lettre morte, elle continuera d'attaquer toutes vos notes et instructions illégales devant les tribunaux !

Concernant les points à l'ordre du jour de cette nouvelle instance, vous nous présentez un projet d'arrêté modifiant, à la marge, les modalités de notation des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Certes l'appréciation « très insuffisant » disparaît. Pour autant, la CGT Insertion Probation le rappellera toujours, elle n'est pas favorable à la notation des agent.e.s.

La notation annuelle est une pratique rétrograde et paternaliste qui ne sert à rien. Elle a été supprimée à raison dans presque l'intégralité de la fonction publique. Héritage en ce qui nous concerne du statut spécial, la CGT IP a toujours œuvré à sa disparition et continuera de le faire.

De plus, vous nous présentez une note DAP relative à la mixité lors des activités en détention. Nous pourrions y voir une avancée dans une administration « patriarcale » lorsqu'il s'agit de la mixité et de l'égalité professionnelle en son sein. Toutefois nous pouvons également voir dans ce point à l'ordre du jour un caractère non pas ludique mais certainement provoquant à l'heure où les activités organisées par les personnels travaillant en détention sont sans cesse remises en cause par le Ministre lui-même sans que la DAP ne défende le travail de ses agent.e.s et le sens de ses missions. Et pourtant il est bien écrit dans votre projet de note « que le terme activité » doit être vu au sens élargi, rappel de la nécessité absolue de leurs mises en place dans nos établissements toujours plus sur-occupés. D'ailleurs, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que la polémique mensongère sur les activités en février dernier, lancée par une organisation syndicale présente ici, concernait précisément une activité en mixité que l'administration prétend aujourd'hui valoriser.

Concernant les fiches de postes brigadiers chefs en SPIP que dire si ce n'est que la DAP avec une cohérence que l'on ne lui connaît pas sur tous les sujets continue de dérouler ses idées farfelues. Non les personnels ne veulent pas que les ASE fassent des rapports d'incident ou traitent les modifications horaires. Oui ce sont des éléments déterminants des suivis. Respectez les statuts et les corps et pas uniquement quand cela vous arrange !

Concernant le reste des points, nous devons nous contenter de documents sur table et d'informations en séance . La CGT IP tient une nouvelle fois à rappeler que cette méthodologie n'est pas la bonne et qu'étant donné le sérieux des points abordés nous ne pouvons pas dans ces conditions préparer l'instance comme nous le devrions.

La CGT Insertion probation ne se satisfera pas d'un seul bilan **oral**, qu'on imagine bien évidemment positif, du premier regroupement des coordinateurs culturels à l'ENAP. Notre organisation syndicale revendique une revalorisation de ce corps digne de ce nom: la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie A pour les coordinateurs culturels. Cette décision permettrait enfin d'équilibrer les missions et les rémunérations complètement disparates suivant les DISP! Mais peut-être que cette annonce fera partie de votre point sur les perspectives de travail concernant ces personnels. Sans document de travail dûment transmis, il est autorisé de rêver ! La CGT IP tient par ailleurs, en écho au point précédent, à saluer le courage de nos collègues qui voient sans cesse leur programmation et leur travail balayé à chaque nouvelle polémique sur les activités. Programmation passée au crible, actions annulées au dernier moment, remontée pour la 8e fois des fiches actions de l'année. Autant de mépris aurait de quoi décourager nos collègues déjà si isolé.e.s et pourtant si investi.e.s.

Hormis la note de lancement du GT prise en compte des victimes datée du 7.02.2025, les organisations syndicales représentatives du personnel n'ont reçu aucun retour, aucun compte-rendu aucun document en vue de la préparation de ce point d'information. Impossible donc de préparer quoi que ce soit. Pourtant la CGT IP le martèlera, les personnels du SPIP n'auront pas à endosser le travail lié à la prise en charge des victimes au-delà des aspects liés à la prise en charge globale des auteurs d'infractions pénales (travail éducatif autour de la commission des faits et prise en compte de la victime, contrôle du respect de l'obligation d'indemniser les parties civiles, enquêtes victimes , indemnisation.....). La prise en charge globale des victimes doit se voir doter d'un vrai service public spécifique. La CGT IP refusera tout nouveau transfert de tâche vers le SPIP en la matière.

Concernant le déploiement de Prisme, la CGT Insertion Probation ne lâchera pas. Il est impensable d'envisager un déploiement national alors même que les problématiques soulevées depuis le début d'expérimentation à Thionville et sur la DISP de Strasbourg restent les mêmes : délais trop longs de traitement des tickets remontant les anomalies par les agent.e.s , résolutions d'anomalies qui en créent des nouvelles, alertes inexistantes , informations juridiques introuvables, articulations et créations de mesures insensées, démultiplication des tâches pour les agent.es qui doublent ou triplent leur travail quotidien, problèmes d'éditions des convocations et écrits...Vous nous annonciez lors d'une précédente audience que vous ne déploieriez pas nationalement le logiciel, à minima, sans condition sine qua non de résolution des problèmes liés à l'agenda ! Pour la CGT IP le jour sans fin doit cesser. Les agent.e.s sont épuisé.e.s , usé.e.s de s'investir dans un travail de fourmi qui n'arrive à avoir aucune résolution efficace depuis plus de 2 ans. Pour la CGT IP c'est : pas de déploiement national du dispositif sans logiciel fonctionnel à tous niveaux et pour tous les corps de personnels!

---

Parce que la réalité des services ne semble toujours pas attirer votre attention et votre considération, notre organisation syndicale a porté avec le SNEPAP-FSU deux points supplémentaires.

- Alors que vous annoncez que les budgets sont gelés et les créations de 100 postes en SPIP en attente, nous apprenons nous de notre côté que la DAP déroule pourtant l'expérimentation du retour de la prise en charge du pré-sentenciel en SPIP en appelant de nouveaux services à se porter candidats. Si la CGT IP a toujours considéré que la prise en charge des personnes confiées en pré-sentenciel faisait partie des missions intrinsèques du SPIP, qu'en est-il d'une présentation sérieuse d'un bilan de l'expérimentation en cours au SPIP de l'Aveyron? Qu'en est-il d'une présentation en CSA aux OS représentatives du personnel d'un cadrage réaliste quant au contenu, moyens RH et budgets attribués ? Quand parlerons-nous de ce qui marche et de ce qui ne marche pas ? Que la comparution immédiate n'amènera jamais de justice individualisée avec ou sans le SPIP ? Penser le pré-sentenciel c'est avant tout penser la procédure pénale autrement, tout le contraire de ce qui est décliné aujourd'hui par vos services sur injonction de notre Garde des sceaux deux fois démissionnaire
- Enfin, quand ce dernier tweete toute sa fierté de la réussite de sa mission étranger alors même qu'il était démissionnaire et devait se contenter des affaires courantes, la CGT IP estime qu'il serait de bon aloi que cette mission présente enfin ses projets funestes aux représentants des personnels que nous sommes.
- La CGT IP continuera, en conscience, de porter la voix des personnels, de défendre les intérêts des usagers, les moyens et les missions des SPIP, pour un service public de qualité !

Les élu.e.s CSA CGT IP  
le 14 octobre 2025